



COMMUNE DE RADEPONT



COMMUNE DE RADEPONT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 Avril 2022 à 20H, sous la présidence de *Monsieur Patrick MINIER*, Maire.

Elu(e)s présents : Adjoint(e)s :

M. Laurent SAQUET, Mme Isabelle DANAPPE, M. Bernard MILLIARD, M. Philippe COURTOIS

Elu(e)s présents : Conseillères et Conseillers Municipaux :

M. Anthony LEFEBVRE, Mme Corinne DRUEL, M. Jean-Yves BLUGEON, Mme Tiphaine ZIELINSKI, Mme Sophie DELARUE, Mme Elodie LEMERCIER, Mme Sophie DUMOULIN,

Elu(e)s absent(e)s excusé(e)s ayant données procurations :

*M. Julien ROSEE qui a donné procuration à M. Patrick MINIER.
Mme Rose-Marie SAUVAGE qui a donné procuration à M. Bernard MILLIARD.
M. Alban ROPERT qui a donné procuration à M. Laurent SAQUET.*

Date de convocation et d'affichage : Jeudi 31 Mars 2022.

Mme Isabelle DANAPPE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal du 10 Mars 2022.

Délibération N° 2022/010

COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2021

Sur la proposition de M. le Maire et sous la présidence de M. Bernard MILLIARD, doyen nommé par le Conseil Municipal, le Compte Administratif « Commune » 2021 a été présenté, comme suit :

<u>Section de de Fonctionnement</u>	Recettes =	515 905.66 €
	Dépenses =	462 734.82 €
<u>Soit un Excédent de Fonctionnement de</u>	=	53 170.84 €
Solde 2020	=	105 438.26 €
<u>Global 2021</u>	=	158 609.10 €

Section d'Investissement	Recettes =	222 488.90 €
	Dépenses =	38 035.36 €
Soit un excédent d'Investissement de	=	184 453.54 €
Solde 2020	=	-154 875.84 €
Global 2021	=	29 577.70 €

- M. MINIER, Maire, ne prenant pas part au vote, le compte administratif « Commune » 2021 a été adopté, à l'unanimité.

Délibération N° 2022/011

COMPTE DE GESTION « Commune » 2021

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 du trésorier municipal identique au compte administratif « Commune » 2021, à savoir un Excédent global :

- Section de fonctionnement : 53 170.84 €
- Section d'investissement : 184 453.54 €

Le compte de gestion « commune » 2021 n'appelant ni réserve, ni observation, il a été adopté à l'unanimité des présents.

Délibération N° 2022/012

AFFECTATION DES RESULTATS « Commune » 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes « Commune » de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif « Commune » qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : -154 875.84 €
 Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 105 438.26 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de 184 453.54 €
 Un résultat d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de 53 170.84 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
 En dépenses pour un montant de 0.00 €
 En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 158 609.10 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats « Commune » 2021 proposé.

Délibération N° 2022/013

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

CHAPITRE 65 du budget

Compte : 6574

	2021	2022	
	Voté -Réa	Proposé	Voté
AMICALE LAIQUE	Reporté 400 €	400 €	400 €
FANFARE DE RADEPONT	Reporté 400 €	400 €	400 €
GENERATIONS RADEPONT	Reporté 800 €	800 €	800 €
PAPILLONS BLANCS	200 €	200 €	200 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100 €	100 €	100 €
A.D.J.S.P. VALLEE ANDELLE	Reporté 150 €	150 €	150 €
ANDELLE NATATION	Reporté 50 €	0 €	0 €
F.J.E.P.F. FLEURY	Reporté 100 €	50 €	50 €
ANDELLE FOOTBALL CLUB	Reporté 50 €	50 €	50 €
TOUT EN COULEURS	Reporté 700 €	700 €	700 €
LES VIEUX SEGMENTS	Reporté 300 €	300 €	300 €
ASS. MAIRES DU CANTON	262.80 €	262.80 €	262.80 €
ASSOCIATION CHARLINE	50 €	50 €	50 €
ASSOCIATION PARALYSES	50 €	50 €	50 €
ESPRIT DE FONTAINE GUERARD	Reporté 100 €	100 €	100 €
Conseil local FCPE Collège de Fleury	100 €	100 €	100 €
Vie et Espoir	50 €	50 €	50 €

Agir avec Becquerel	50 €	50 €	50 €
Coopérative scolaire	Reporté 1000€	500 €	500 €
OUTIL EN MAIN (Vallée de l'Andelle)	300 €	300 €	300 €
BATIMENT CFA Normandie	100 €	100 €	100 €
SOURCE ANDELLE	0 €	100 €	100 €
	1 262.80 €	4 812.80 €	4812.80 €

Le conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de voter les subventions ci-dessus pour le budget 2022.

Délibération N° 2022/014

BUDGET PRIMITIF « Commune » FONCTIONNEMENT 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2022 suivant :

Section de Fonctionnement, équilibrée en Recettes et en Dépenses à : **582 689.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de Fonctionnement 2022.

Délibération N° 2022/015

BUDGET PRIMITIF « Commune » INVESTISSEMENT 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif 2022 suivant :

Section d'Investissement, équilibrée en Recettes et en Dépenses à : **92 200.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif d'Investissement 2022.

Délibération N° 2022/016

SUBVENTION BUDGET 2022 « ASSAINISSEMENT »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'alimenter le budget annexe d'assainissement 2022, et propose d'y verser la somme de 9 401 € au chapitre 74, article 74 « Subventions et participations des collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter la somme de 9 401 € au budget annexe assainissement, en section de fonctionnement chapitre 74, article 74, en faisant une dépense de 9 401 € au compte 657364 de la section de fonctionnement du budget communal primitif 2022.

Délibération N° 2022/017

AMORTISSEMENT « COMMUNE » 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour amortir les travaux suivants, sous forme de récapitulatif :

- TRX Enfouissement E.P Bonnemare (AFF0014)	2018 sur 5 ans	4 263.93 €
- Eclairage public Chemin des Tilleuls (AFF0016)	2018 sur 5 ans	461.96 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'amortir les travaux cités ci-dessus. L'échéance annuelle 2022 est de 4 725.89 € répartie au budget, chapitre 042, compte 6811 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 726 € et au chapitre 040, compte 28041582 en recettes d'investissement pour un montant de 4 726 € au budget 2022.

Délibération N° 2022/018

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022 (ETAT 1259)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux des taxes locales pour 2022. A la suite du vote de budget primitif réalisé avec le produit des contributions sans augmentation, il propose de reconduire les taux de 2021, soit :

- TAXE FONCIERE (Bâti) 44.63 % = 177 806 €
- TAXE FONCIERE (Non Bâti) 67.66% = 31 597 €

Soit un produit attendu de 209 403 € avec un versement du coefficient correcteur de 28 421 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2022.

Délibération N° 2022/019

COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » 2021

Sur la proposition de M. le Maire et sous la présidence de M. Bernard MILLIARD, doyen nommé par le Conseil Municipal, le Compte Administratif « Assainissement » 2021 a été présenté, comme suit :

<u>Section de d'Exploitation</u>	Recettes =	119 318.16 €
	Dépenses =	109 127.74 €
<u>Soit un Excédent de Fonctionnement 2021 de</u>	=	10 190.42 €
Solde 2020	=	14 357.70 €
Global 2021	=	24 548.12 €
<u>Section d'Investissement</u>	Recettes =	65 751.11 €
	Dépenses =	73 863.22 €
<u>Soit un déficit d'investissement 2021 de</u>	=	- 8 112.11 €
Solde 2020	=	3 463.95 €
Global 2021	=	- 4 648.16 €

M. MINIER, Maire, ne prenant pas part au vote, le Compte Administratif « Assainissement » 2021 a été adopté, à l'unanimité.

Délibération N° 2022/020

COMPTE DE GESTION « Assainissement » 2021

M. le Maire présente le compte de gestion « Assainissement » 2021 du trésorier municipal identique au compte administratif « Assainissement » 2021, à savoir :

- Section d'exploitation (Excédent de fonctionnement) : 10 190.42 €
- Section d'investissement (Déficit d'investissement) : - 8 112.11 €

Le compte de gestion « Assainissement » 2021 n'appelant ni réserve, ni observation, il a été adopté à l'unanimité des présents.

Délibération N° 2022/021

AFFECTATION DES RESULTATS « Assainissement » 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes « Assainissement » de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif « Assainissement » qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 3 463.95 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 14 357.70 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : - 8 112.11 €
Un résultat d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 10 190.42 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 4 648.16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 4 648.16 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 19 899.96 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats « Assainissement » 2021 proposé

Délibération N° 2022/022

BUDGET PRIMITIF « Assainissement » 2022

M. le Maire propose au Conseil Municipal, le budget primitif « Assainissement » 2022 suivant :
Section d'Exploitation, équilibrée en Recettes et en Dépenses : 119 642.00 €
Section d'Investissement, équilibrée en Recettes et en Dépenses à : 80 941.00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif « Assainissement » 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire informe que le Permis d'aménager déposé par Terres A Maisons et Les Chênes Jaunets pour l'aménagement de la 2^{ème} partie du lotissement de l'Eglise a été accepté.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50

